



Paris, mardi 4 mars 2025

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2025/01405

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Stationnement (Poste d'attente aval écluse de Marolles)**-Petite Seine-****Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)**

- du 04/03/2025 à 13:30 au 31/03/2025 à 07:00

- o Seine à l'amont de Paris (sur le Bief de Varennes)
entre les pk 61,478 et pk 71,200

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés de l'interdiction de s'amarrer au poste d'attente aval rive gauche de l'écluse de Marolles sur Seine. Suite à la détérioration de la lisse de guidage, le débarquement en sécurité n'est plus assuré.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale ou de la Brigade Fluviale.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS
Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

01/04/2025

Chef d'UTI

Signé

DIDIER ORAIN